

FEDRIS LANCE LES FORMULAIRES ELECTRONIQUES COVID-19



L'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) a revu ses formulaires Covid-19 pour le secteur privé sous une forme électronique. Les médecins et les citoyens peuvent désormais remplir ces formulaires en ligne et les signer numériquement en se connectant avec leur eID ou itsme.

Ce sont les premiers formulaires de Fedris à subir cette transformation. D'autres formulaires seront numérisés dans un avenir proche. De cette manière, les demandes et les déclarations pourront être soumises plus rapidement et plus facilement.

Les formulaires électroniques se trouvent sur le site internet de Fedris et sur le site eHealth. Les formulaires papier peuvent encore être utilisés, mais pour un traitement plus rapide des dossiers, nous vous recommandons d'opter pour la version numérique.

Les formulaires Covid-19, qui peuvent être remplis électroniquement, peuvent être utilisés par les travailleurs du secteur privé qui pensent avoir une maladie professionnelle due à une infection par le coronavirus. Ces formulaires sont :

- [501 - Covid19 - Indemnisation Covid-19 \(secteur privé - soins de santé et en cas d'une flambée\).](#)
- [503 - Covid19 - Attestation médicale indemnisation Covid-19 \(secteur privé - soins de santé et en cas d'une flambée\).](#)

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ces formulaires ou être tenu au courant de la